

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION D'UN EVENEMENT SUR UNE VOIE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE, UN CIRCUIT, UN TERRAIN OU UN PARCOURS

(Articles R.331-6 à R.331-17 du code du sport et décret du 5 mars 2012).

Vous comptez organiser un événement sur une voie ouverte à la circulation publique. La loi vous impose de remplir une demande d'autorisation précisant le type d'événement envisagé.

LES ORGANISATEURS :

Nom du club cycliste : _____

Adresse complète : _____

Code postal : _____ - Ville ou commune : _____

Numéro de téléphone : _____ - Numéro de télécopie : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

VOUS SOUHAITEZ ORGANISER (Cochez la case correspondante) :

Une course cycliste sur route

Un Cyclocross (1)

Une épreuve VTT (1)

NOM DE L'ÉPREUVE : _____

LIEU : _____

DATE DE L'ÉPREUVE : ____/____/20____ - **DURÉE DE L'ÉPREUVE :** ____ h

CALENDRIER SUR LEQUEL A ÉTÉ INSCRIT L'ÉVÉNEMENT : Calendrier du Comité de Bretagne de Cyclisme

FÉDÉRATION SPORTIVE AYANT AGRÉÉ CETTE MANIFESTATION : Fédération Française de Cyclisme

INFORMATIONS PRATIQUES

I. A QUI TRANSMETTRE LA DEMANDE D'AUTORISATION (par courrier ou e mail) ? :

Sous Préfecture de Brest, Pôle de l'animation des politiques de sécurité, 3 rue Parmentier, CS 91823, 29218 Brest cedex 1
sp-brest-epreuves-sportives@finistere.gouv.fr

II. DELAI DE DEPOT : Tout dossier de demande d'autorisation doit être adressé à l'autorité compétente, en 1 exemplaire, au plus tard 3 mois avant la date prévue pour l'organisation de la manifestation. Ce délai est réduit à 2 mois lorsque l'épreuve doit se disputer dans le cadre d'un seul département.

III. PIECES A JOINDRE AU DOSSIER (outre les annexes I et II) :

- L'itinéraire précis de la manifestation,
- L'avis de la fédération délégataire concernée ou à défaut d'avis rendu, la preuve de l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception, de la demande d'avis déposée auprès de celle-ci, dans les conditions prévues par l'article R.331-9-1,
- Une attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur de la manifestation et couvrant sa responsabilité civile ainsi que celle des participants à la manifestation et de toute personne, nommément désignée par l'organisateur, prêtant son concours à l'organisation de la manifestation. (adressée directement par la Fédération Française de Cyclisme, Comité de Bretagne de Cyclisme),

A : _____, le _____

Signature :

(1) Cyclocross et VTT : l'épreuve se déroule en totalité ou en partie sur une voie publique ouverte à la circulation publique. Dans le cas contraire, aucune demande d'autorisation n'est nécessaire auprès des services préfectoraux (art R331.6 du code du sport).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives pour les personnes concernées et la possibilité pour celles-ci de rectifier ces données.

ANNEXE 1 de la demande d'autorisation pour l'organisation d'une course cycliste

I - REGLEMENT

Nom du club cycliste :
Adresse : Code postal : Ville :
N° Tél. : - Adresse mail :@

Nom du Président du club : prénom :
Adresse : Code postal : Ville :
N° Tél. : - Adresse mail :@

Nom du rédacteur de la demande : prénom :
Adresse : Code postal : Ville :
N° Tél. : - Adresse mail :@

Date de la course : Lieu :
Longueur du circuit : km

Itinéraire précis (nom des voies empruntées : rue, route, boulevard, avenue, Dxxx, VCxx... et liste des communes et département(s) traversés)

Départ :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Arrivée :

Nature des épreuves :

Catégories	Heure Départ	Nb de Tours ou durée	Prix FFC attribués
			Grille de prix n°..... - Total prix coureurs : € Sans prix <input type="checkbox"/>
			Grille de prix n°..... - Total prix coureurs : € Sans prix <input type="checkbox"/>
			Grille de prix n°..... - Total prix coureurs : € Sans prix <input type="checkbox"/>
			Grille de prix n°..... - Total prix coureurs : € Sans prix <input type="checkbox"/>

Arbitres - Toute épreuve doit être contrôlée par au minimum 3 arbitres diplômés

Arbitres prévus au/...../2013 (tableau susceptible d'être modifié) :

	Nom	Prénom	Club	Titre(F,N ou R)
Directeur de course				
Titulaire 1				
Titulaire 2				
Juge à l'arrivée				
Chronométrateur 1				
Chronométrateur 2				

Nombre maximal de participants :

Nombre de spectateurs attendus :

L'épreuve est-elle concernée par NATURA 2000 : Oui Non (si oui compléter le formulaire incidence Natura 2000)

II - DISPOSITIONS ASSURANT LA SECURITE ET LA PROTECTION DES PARTICIPANTS ET DES TIERS

Zone d'arrivée délimitée par des barrières amovibles : Oui Non

Véhicules officiels sur l'épreuve :

- . Voiture ouvreuse équipée d'une sonorisation et du panneau « Attention Course Cycliste » Oui Non
- . Motards sécurité : Oui Non si oui, combien
- . Voiture balai équipée du panneau « Fin de Course » : Oui Non
- . Autres véhicules : Oui Non si Oui, combien

Circuit « totalement fermé » à la circulation : Oui Non si Oui, fournir l'arrêté municipal en annexe

Déviations mises en place : Oui Non si Oui, voir plan et détail de circulation en annexe (Joindre l'arrêté municipal)

Panneaux de pré signalisation « Attention Course Cycliste » sur voies d'accès au circuit : Oui Non

Signalisation parcours mise en place : Marquage au sol Fléchage

Dispositif de secours mis en place

Type de parcours	Secours à prévoir	Cocher la case correspondante
Circuit ≤ 10 km	1 poste de secours comprenant 2 secouristes PSC1 + signaleurs	<input type="checkbox"/>
Circuit > 10 km	1 ambulance + 1 médecin joignable et disponible à tout moment + 1 poste de secours + signaleurs	<input type="checkbox"/>
Ville à ville ou par étapes	1 ambulance et 1 médecin dans la course + signaleurs + motards sécurité	<input type="checkbox"/>
Cyclo-sportive	2 ambulances + 1 médecin (2 médecins à partir de 150 participants)	<input type="checkbox"/>

Noms des secouristes : 1 - 2

Ou nom de l'organisme de secours :

Dispositions complémentaires :

.....

.....

.....

.....

III - ENGAGEMENTS

Le signataire :

- atteste que la course qu'il organise se déroulera suivant les règles établies par le règlement de la fédération française de cyclisme,
- s'engage à fournir une attestation de police d'assurance, directement délivrée par la Fédération Française de Cyclisme au minimum 15 jours avant la date de l'épreuve,
- atteste que les signaleurs disposés sur le circuit suivant le plan en annexe, sont majeurs et titulaires du permis de conduire.
- s'engage à annuler la manifestation en cas de météo défavorable.

Fait à, le.....

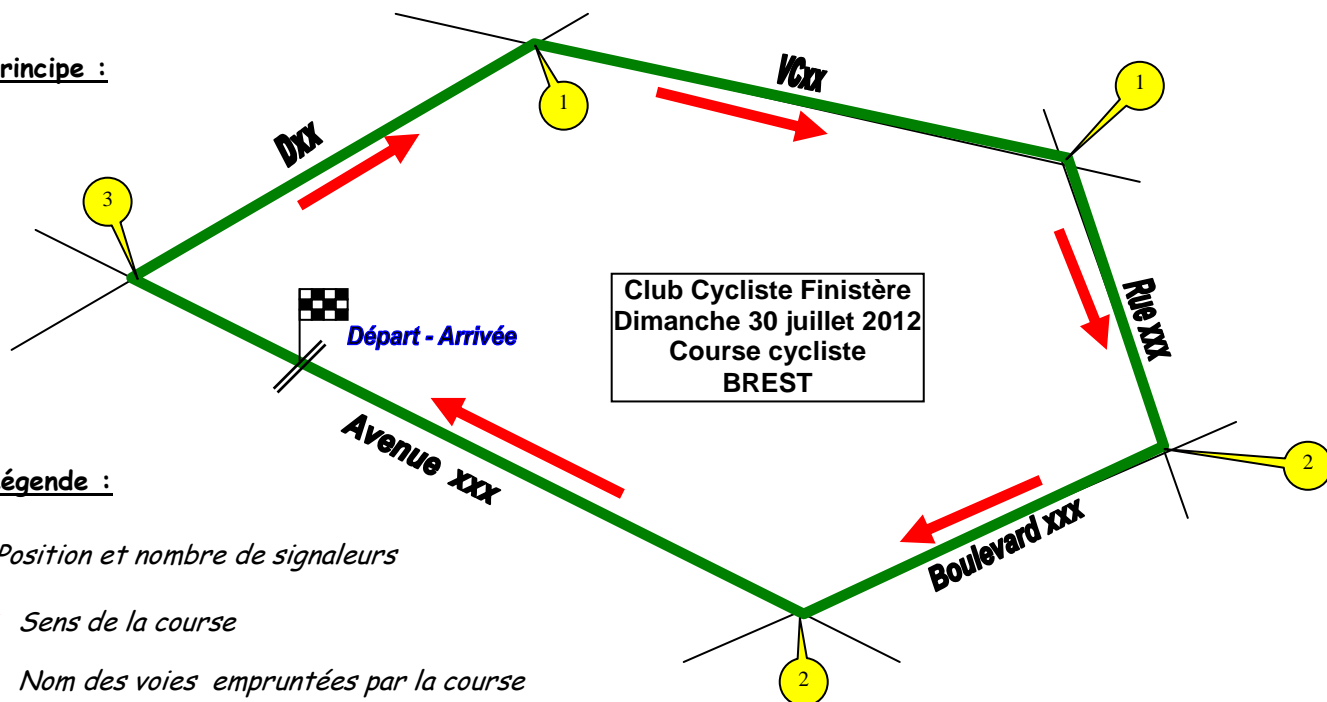
Signature
Nom et qualité

ANNEXE 2 de la demande d'autorisation pour l'organisation d'une course cycliste

Plan du circuit (avec légende)

Le plan du circuit doit comporter certaines annotations telles que le tracé du circuit, le sens de l'épreuve, la position et le nombre de signaleurs.

Principe :



Légende :



Position et nombre de signaleurs



Sens de la course

Rue xxx

Nom des voies empruntées par la course